

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE
CANTON DE PONT DE CLAIX

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le



ID : 038-213803174-20260109-AR_2026_004-AR

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 004 / 2026

Service : police municipale
Tel. : 04 76 29 86 10
police.municipale@ville-pontdeclaix.fr
Ref. : FS

OBJET : INTERDICTION D'ACCÈS AU STADE D'HONNEUR ANGE CAPUOZZO AVENUE DU MAQUIS DE L'OISANS LE PONT DE CLAIX

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants, L2131-1, L2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Considérant les fortes précipitations (chutes de neige et pluie) du 08 janvier 2026 entraînant une inondation du terrain en herbe dénommé Ange Capuozzo situé avenue du Maquis de l'Oisans ;
Considérant qu'il convient de prévenir tout risque de détérioration du stade en raison de ces fortes précipitations ;

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité d'interdire l'accès au stade en herbe Ange Capuozzo situé avenue du Maquis de l'Oisans

Considérant qu'il relève de l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'accès au stade en herbe Ange Capuozzo situé avenue du Maquis de l'Oisans est interdit jusqu'au vendredi 16 janvier 2026.

ARTICLE 2 : Font exception à l'article 1 :

- Les professionnels chargés de la maintenance du site
- les services de secours
- les services de la ville de Le Pont de Claix
- Toutes personnes dûment autorisées par l'autorité municipale

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques de la ville de Le Pont de Claix

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature par l'autorité municipale.

ARTICLE 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera publié ou affiché conformément au règlement en vigueur

ARTICLE 7: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 08 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame la Préfet de l'Isère
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Services Techniques

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 09/01/2026
- publication le 09/01/2026
- et notification le 09/01/2026

A PONT DE CLAIX, le 09 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Sam TOSCANO




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX
 Utilisateur : DEJONGHE Marie-Josée

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	AR_2026_004
Objet :	Interdiction d'accès au stade d'honneur Ange Capuozzo avenue du Maquis de l'Oisans – Le
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1.1 - Police administrative générale (prévention des désordres... - art.L.2212-2 du CGCT)
Identifiant unique :	038-213803174-20260109-AR_2026_004-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à marie-jo.chiabot@ville-pontdeclaix.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	970 o
Nom métier : 038-213803174-20260109-AR_2026_004-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	382.9 Ko
Nom original : AR_2026_004police.pdf		
Nom métier :		
99_AR-038-213803174-20260109-AR_2026_004-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 janvier 2026 à 11h36min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 janvier 2026 à 11h36min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 janvier 2026 à 11h36min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 janvier 2026 à 11h37min08s	Reçu par le MI le 2026-01-09